



Droit à l'erreur : le gouvernement doit aller plus loin selon l' IPS

Lors de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron a annoncé sa volonté de « révolutionner » les relations des Français et des entreprises avec l'administration. Pour cela, il veut instaurer un « droit à l'erreur ». Le ministre de l'Action et des Comptes Publics a confirmé « cet engagement en annonçant très rapidement un projet de loi sur ce sujet ». L'Institut de la protection sociale (IPS) « salue », le 1^{er} juin, « la volonté gouvernementale d'instaurer un droit à l'erreur. Il estime cependant indispensable d'aller plus loin en affirmant le principe de bonne foi en matière de protection sociale complémentaire ». Pour cela, « deux mesures techniques doivent être adoptées en priorité : inscrire le principe de bonne foi du cotisant dans le Code de la Sécurité sociale ; remplacer la notion de sanction par celle de conseil en cas de première erreur commise ».